

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)
SEANCE DU 25 Octobre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 09 votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17.10.2024

Présents : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mme BRUNAUD Marion, Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr PINET Franck, Mr TALABAZA Christian, Mr AUZANNE Didier, Mr CZAPNIK Marc, Mr PENOT Dominique

Absent excusé : Mr CHEVALLIER Bruno,

Absent non excusé : Mr ABIAN Vincent

Procuration : Mr CHEVALLIER Bruno à Mr PINET Franck

A été élu secrétaire de séance : Mr PENOT Dominique

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 04 septembre 2024
- ❖ Décisions du Maire
- ❖ COMCOM - DECLALOC
- ❖ Personnels Communaux
- ❖ Bureau de Poste
- ❖ SDEC – Isolation Bâtiment – Travaux Electricité
- ❖ Bâtiment Communaux Logement - Boost'Habitat
- ❖ Questions diverses

1 – Approbation du PV en date du 04 septembre 2024 :

- Le procès-verbal en date du 04 Septembre est approuvé à l'unanimité

2 – Décisions du Mairie prise par délégation :

Monsieur le Maire avise les Conseillers Municipaux de deux Décisions :

- Acquisition de trois tables de pique-nique pour 1 590.00 € HT
- Acquisition d'un souffleur et d'une tailleuse de haies pour 1 231.67 € HT soit 1 478.00 € TTC
-

3 – COMCOM – DECLALOC :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Commune a passé un contrat avec la Société Nouveaux Territoires pour les déclarations de locations de meublés de tourisme, Chambres d'Hôtes et locations de tourisms diverses.

Elle propose une convention afin que les propriétaires de la Commune puissent passer leurs déclarations obligatoires et que celle-ci en soit informée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4 – PERSONNELS COMMUNAUX :

4 -1 Assurance maintien de salaire :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention avec le Centre de Gestion (à compter du 01.01.2025). Celle-ci passée avec le groupement RELYENS/MNT garantit aux agents adhérents 90 % de leur salaire dans des situations de congés maladies avec perte de salaire.

Les agents sont libres d'adhérer ou non.

Ils peuvent également souscrire à titre personnel des garanties complémentaires (perte de retraite, garantie décès...).

La Commune s'engage à leur verser une participation de 20 € par mois.

4-2 Convention de mise à disposition avec la Commune de VILLARD

Il est proposé de modifier la durée de mise à disposition de l'agent ATSEM de 28 à 31/35° pour faire face aux besoins. Accord du Conseil Municipal.

4-3 Le Conseil Municipal est informé de l'arrêt maladie de l'agent exerçant la fonction de cantinière jusqu'au 12 novembre 2024.

Il a été fait appel à 2 personnes, l'une pour la préparation des repas (5,5 heures/jour), l'autre pour la garderie et ménage (5 heures/jour).

5– BUREAU DE POSTE :

Monsieur le Maire a reçu les représentants de la Poste qui ont présenté (comme tous les 3 ans) la situation du bureau : faible activité.

La proposition est faite de maintenir des horaires et de la situation actuelle.

La poste souhaiterait toutefois une orientation vers une Agence Communale ou l'activité chez un commerçant. Le Conseil Municipal s'engage à réfléchir à la situation pour l'avenir.

6 – SDEC :

6-1 Monsieur le Maire rappelle que le problème du raccordement de l'éclairage public de la Rue Maurice Rollinat avec la place de l'Eglise n'est pas résolu, les autres secteurs fonctionnant maintenant normalement. Le Conseil Municipal accepte le devis de la société SPIE et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci pour un montant de 2 950.00 € HT soit 3 540.00 € TTC pour la recherche de panne face au n° 1 Place de l'église (secteur hors travaux de mise en souterrain)

6-2 Travaux d'isolation

Le SDEC propose ses services pour des études d'isolation de combles.

7 – BATIMENTS COMMUNAUX :

- 7-1 Logement :

Possibilité de demander une subvention au titre de la DETR pour la rénovation de logement

- 7-2 suite à la réunion de la Commission des Bâtiments, des devis ont été demandés pour :

Salon de coiffure : Climatisation réversible : 3 440.00 € HT soit 4 128.00 € TTC

Boucherie : Entretien climatisation : 380.00 € HT soit 418.00 € TTC

Ces deux propositions sont acceptées.

Pour le logement de la boulangerie il est envisagé la pose d'une cuve à fioul indépendante.

- 7-3 Chapelle des Forges :

Avis a été demandé à Monsieur SANDRIN, Architecte, demeurant à La Chinaud qui estime le coût très élevé et les travaux disproportionnés.

Monsieur le Maire signale que les études ont également été transmises à l'architecte des bâtiments de France pour avis, de même qu'à la DRAC.

- 7-4 Boost'Habitat :

L'aide du département ne s'applique qu'aux logements datant d'avant 1940.

- 7-5 Toiture Ecole :

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation du coût des travaux de 91 368.00 € HT à 98 368.00 HT, liée aux augmentations de prix après la période du COVID, le devis initial datant de 2021 et la réalisation en 2024 (accord subvention de 2023).

Il donne son accord et autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement à l'entreprise MARTINET pour un montant de 59 020.75 € HT soit 70 824.92 € TTC (70 % avance).

- 7.6 Réfection d'un Solin à l'école

Il donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise MARTINET d'un montant de 4 592.53 € HT soit 5 511.04 € TTC

8 – Acquisition de Bornes Incendie en remplacement de puisards :

Accord du conseil municipal pour l'acquisition de 3 bornes incendie pour un montant de 2 973.76 € HT soit 3 588.51 € TTC

9 – Colis des Aînés :

Accord du Conseil Municipal pour l'achat auprès de Papilles et Millésimes de 96 colis pour les aînés de la Commune pour 2 832.50 € TTC

10 - QUESTIONS DIVERSES :

- 10-1 Boucherie :

Contact avec un candidat à la reprise (boucherie, charcuterie, traiteur) envisagée pour le printemps

- 10-2 Boulangerie :

Accord pour reconduire un bail précaire de 6 mois avec le boulanger actuel.

- 10-3 Camping :

Un bilan positif (pour la saison 2024) recettes de 20 654.00 €

- 10-4 la Palette (France Service) :

Il est prévu une permanence en mairie ; la première le 14 Novembre 2024 de 09 h 30 à 12 h 00.

- 10-5 Evolis :

Les Travaux de revêtements sur de petites sections de routes ont été réalisés pour environ 180 000.00 € TTC.

- 10-6 Végétalisation-Fleurissement – Compte rendu de la Commission

La Commission Fleurissement-Végétalisation s'est réunie, le 23 septembre et le 16 octobre 2024 et propose au conseil municipal les projets suivants :

- Amélioration du fleurissement du cœur de Village ;
- Fleurissement et amélioration du circuit pédestre « Dans les pas de Monet » ;
- Aménagement paysager de la Place de l'église ;
- Nettoyages participatifs et citoyens ;
- Concours de façades et jardins fleuris ;
- Cours de jardinage.

L'ensemble des projets est adopté par le Conseil Municipal.

- 10-7 Vœux 2025

Date envisagée le samedi 25 Janvier 2025

- 10-8 Octobre Rose :

Une date sera fixée pour la remise du chèque en Novembre.

- 10-9 Local pour potier :

Une demande a été faite en Mairie pour l'installation d'un potier. Un local est recherché.

La séance est levée à 22 h 00

Secrétaire de Séance, Dominique PENOT

Le Maire, Jean-Claude DUGENEST.



